

## GROUPE DE TRAVAIL « SURVEILLANCE DU NÉMATODE DU PIN » - SNP

La "Synthèse" résume l'état actuel des connaissances sanitaires et scientifiques du Nématode du pin au travers des l'actualités en Europe et à l'International.

### FICHE PROFIL

**Nématode du pin** (nom vernaculaire) | ***Bursaphelenchus xylophilus*** (nom latin) | **Pine wood nematode** (nom anglophone)

#### ► Description succincte

Le nématode du pin est un ver microscopique parasite de différents conifères. Ce nématode, transmis par des insectes vecteurs du genre *Monochamus* (en Europe *Monochamus galloprovincialis*), peut conduire à l'apparition de symptôme plus ou moins sévères, allant jusqu'au dépérissement des arbres.

Plantes hôtes: Préférentiellement sur Pins (*Pinus spp.*); potentiellement tous les conifères (sauf Thuya).

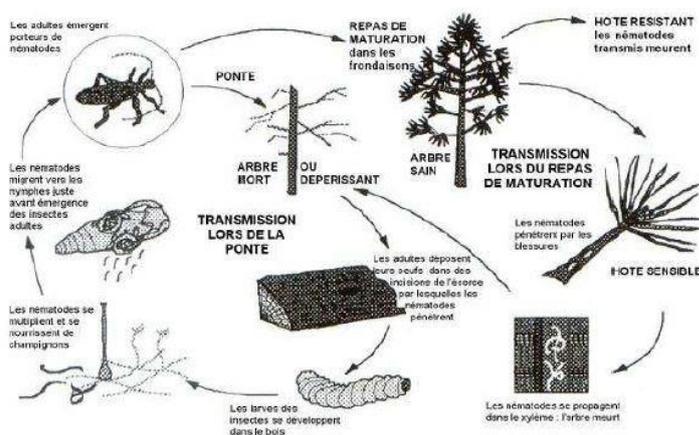
Supports: végétaux vivants, emballage bois, copeaux, palette.

#### ► Statut

Absent du territoire Français

#### ► Biologie/dispersion et symptômes

Cycle de développement



(source: DRAAF Champagne-Ardenne, DSF/SRAL/SRFTE) d'après Evans 1996 et Wingfield 1987

Lorsque l'on observe des symptômes de dépérissement et de jaunissement associés à des traces de ponte de *Monochamus*, le diagnostic s'orientera sur une infestation de l'arbre par le nématode du pin.

#### ► Plus d'informations

[EPPO Global Database](#) (code BURSXY) | Taxonomie, distribution dans le monde, plantes hôtes, signalements, photos, autres documents

[DRAAF Nouvelle-Aquitaine](#) | Biologie du nématode et de son vecteur, détection, surveillance, plan national d'intervention sanitaire d'urgence (PNISU)

[e-phytia](#) | Biologie, symptômes, dégâts, diagnostic

[FREDON Occitanie](#) | Biologie, dispersion, symptômes, réglementation, surveillance, moyens de lutte

[Fiche profil complète Plateforme ESV](#)

## **IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

Le nématode du pin provoque des dégâts considérables sur ses hôtes se manifestant par un dépérissement pouvant aller jusqu'à la mort de l'arbre ([Rapport d'expertise collective Anses page12](#) / [Fiche informative de l'OEPP sur BURSXY](#)).

L'introduction et la dispersion du nématode du pin en France pourrait causer des dommages environnementaux et économiques importants ([Rapport d'expertise collective Anses page16](#)).

Les hôtes sensibles (Pin maritime, Pin sylvestre, Pin Laricio, Pin noir) représentent environ 350 millions de m<sup>3</sup> de volume de bois sur pied en France (source : [Inventaire Forestier IGN, 2016](#)) totalisant 13% de la filière forêt-bois (conifères et feuillus confondus avec un total de 2761Mm<sup>3</sup> de volume de bois vivant sur pied).

La [forêt landaise](#), dominée par le pin maritime, est particulièrement concernée par la problématique phytosanitaire liée au nématode du pin.

## **REGLEMENTATION ET PLAN DE SURVEILLANCE**

### **► Plan de surveillance**

A la suite de la détection de foyers de nématode du pin au Portugal et en Espagne, une surveillance a été mise en place en 2000 dans tous les États membres de l'Union Européenne.

Le plan de surveillance est le produit d'une réglementation européenne et nationale évoluant au fil du temps.

L'objectif du [plan annuel de surveillance relatif au nématode du pin en France](#), actuellement en cours, est d'intensifier la surveillance afin de favoriser la détection précoce de l'organisme nuisible sur le territoire français et de limiter son établissement. Pour cela, une surveillance est mise en œuvre ciblant deux types de sites stratégiques : les sites dits sensibles et les sites où sont présents des peuplements de résineux hôtes du nématode. En visant en outre à surveiller la circulation intracommunautaire, ce plan de surveillance constitue un renforcement des mesures de contrôle du matériel végétal de conifères introduit en France.

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Le plan de surveillance susmentionné, en date du 31/07/2013, a depuis été renforcé par arrêté ministériel et instructions techniques.

## ► Chronologie de la réglementation



### Entrée en vigueur du règlement 2016/2031

14-12-2019

Ce nouveau règlement prévoit notamment :

une nouvelle classification des organismes nuisibles ;

une stratégie préventive à l'importation ;

une responsabilisation des opérateurs professionnels ;

le renforcement et l'extension du dispositif de délivrance du passeport phytosanitaire.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A32016R2031&from=FR>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

01-03-2019

### Instruction technique DGAL/SDQSPV/2019-179

Instruction renforçant la surveillance des sites à risque vis-à-vis de la circulation d'emballages ou de sciages en bois sensibles au nématode du pin, faisant suite aux interceptions d'emballages en bois contaminés en provenance du Portugal depuis le mois d'août 2018.

Non public

### Instruction technique DGAL/SDQSPV/2018-618v

20-08-2018



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Instruction renforçant le plan de surveillance relatif au nématode du pin par des consignes concernant la gestion des lots d'écorces consignés, faisant suite à l'alerte 2018/4 d'interception d'écorces contaminées en provenance du Portugal.

Non public.

## Plan annuel de surveillance DGAL/SDQPV/N2013-8132

30-07-2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan annuel de surveillance relatif au nématode du pin en France comprenant un volet relatif à la

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

surveillance de l'insecte vecteur et un volet relatif aux contrôles à la circulation des bois d'emballage et d'arrimage en complément des contrôles à l'importation des emballages en bois.

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-N2013-8132>

## Décision d'exécution 2012/535/UE

26-09-2012



Décision d'exécution de la Commission relative aux mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Union, du nématode du pin.

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-N2013-8132>

## Décret 2012-845

30-06-2012



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dispositions générales organisant la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires de première et deuxième catégorie.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026090320&amp%3BcategorieLien=id>

## Note de service DGAL/SDQP/N2008-8084

08-04-2008



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Instruction mettant à disposition une méthodologie générale d'inspection physique de lot(s) de végétaux, produits végétaux ou autres objets soumis à exigences phytosanitaires.

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-N2008-8084>

## Arrêté du 31 juillet 2000

31-07-2000



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000584174&dateTexte=20080212&fastPos=1&fastReqId=534372416&boldAction=rechTexte>

## Directive 2000/29/CE

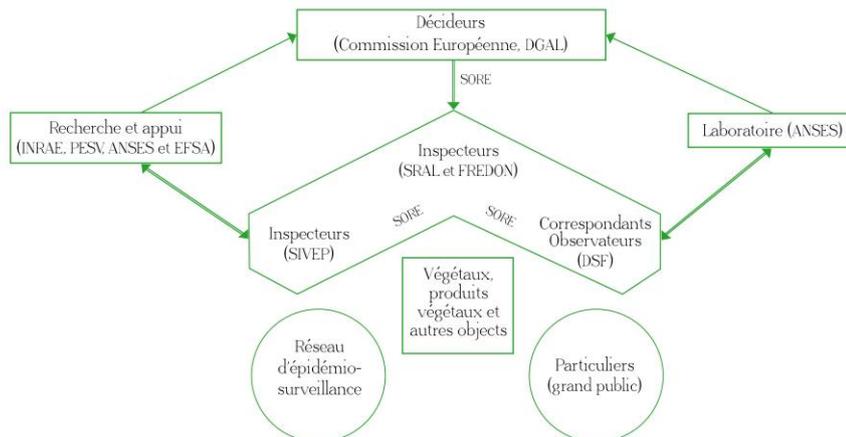
08-05-2000



Directive concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A32000L0029>

### ► Acteurs de la surveillance



ESV : Bureau Santé des Végétaux  
DGAL : Direction Générale de l'Alimentation  
PESV : Plateforme d'Epidémiologie-surveillance en Santé Végétale  
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles  
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire: Alimentation, Environnement, travail

SRAL : Service Régional de l'Alimentation  
SIVEP : Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire  
DSF : Département de la Santé Forêt  
SORE : Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiologie-surveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification  
CC BY-NC-ND



## **GROUPE DE TRAVAIL « SURVEILLANCE DU NEMATODE DU PIN » - SNP**

► **Année de démarrage** : 2019

► **Mandat**

Assurer la remontée continue de l'information et le suivi de la mise en œuvre du plan de surveillance (notamment, mais pas seulement, statut et résultats des échantillons, signalements, données import et flux intra-communautaires) via un système d'informations ad hoc. Rendre accessible cette information aux parties prenantes, de manière adaptée.

A l'aide de cet outil de suivi, analyser la cohérence du plan de surveillance effectif vis-à-vis des connaissances scientifiques disponibles, en particulier la pression de surveillance, l'équilibre entre surveillance vectorielle et surveillance du dépérissement des arbres, l'articulation entre surveillance en et hors forêt, et la prise en compte du risque à travers la définition des « sites sensibles ».

Préparer des outils pour la surveillance post-foyer et son suivi.

### **APPROFONDIR LE SUJET**

► **Bilan de la surveillance en forêt**

[Bilans annuels en santé des forêts](#)

► **Institutions et laboratoires**

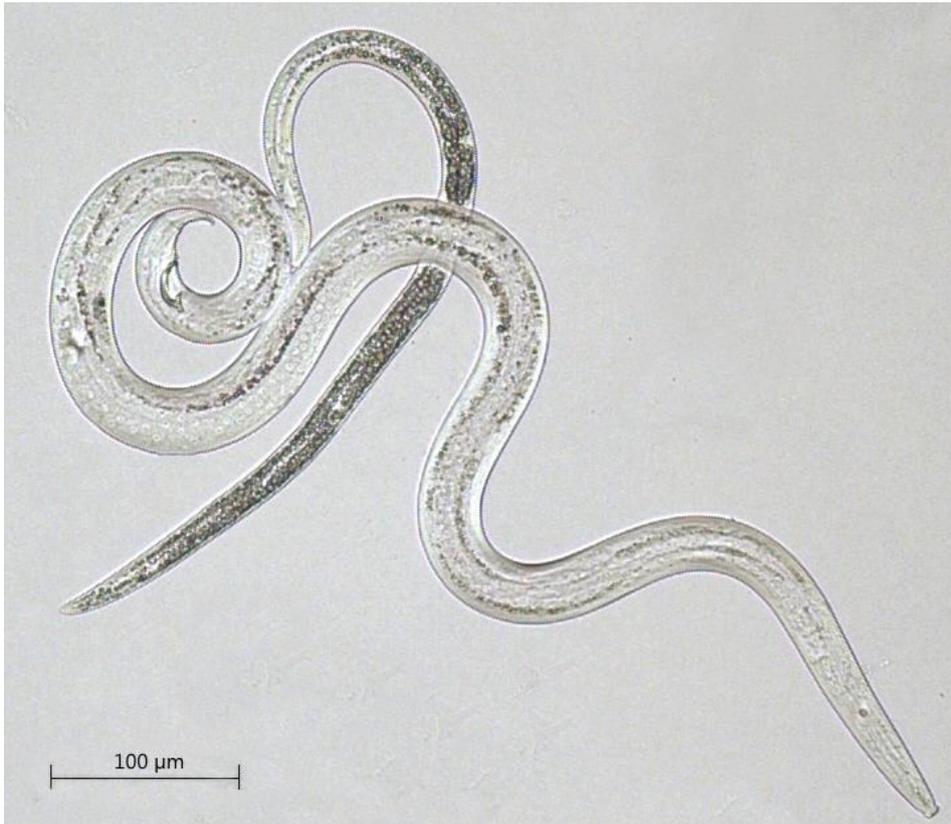
[EPPO Global Database](#) | [DRAAF Nouvelle-Aquitaine](#) | Anses ([évaluation des mesures d'urgence](#) ; [avis relatif à la gestion du risque](#))

► **Projets de recherche et développement**

[e-phytia](#)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

## PHOTOTHEQUE



Nématode du pin (© Anses)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>



*Monochamus galloprovincialis* (©Inge Van Halder - INRAE Biogeco )



*Monochamus galloprovincialis* (©Inge Van Halder - INRAE Biogeco )

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification  
CC BY-NC-ND





Prélèvement *Monochamus galloprovincialis* (© O. Colnard)

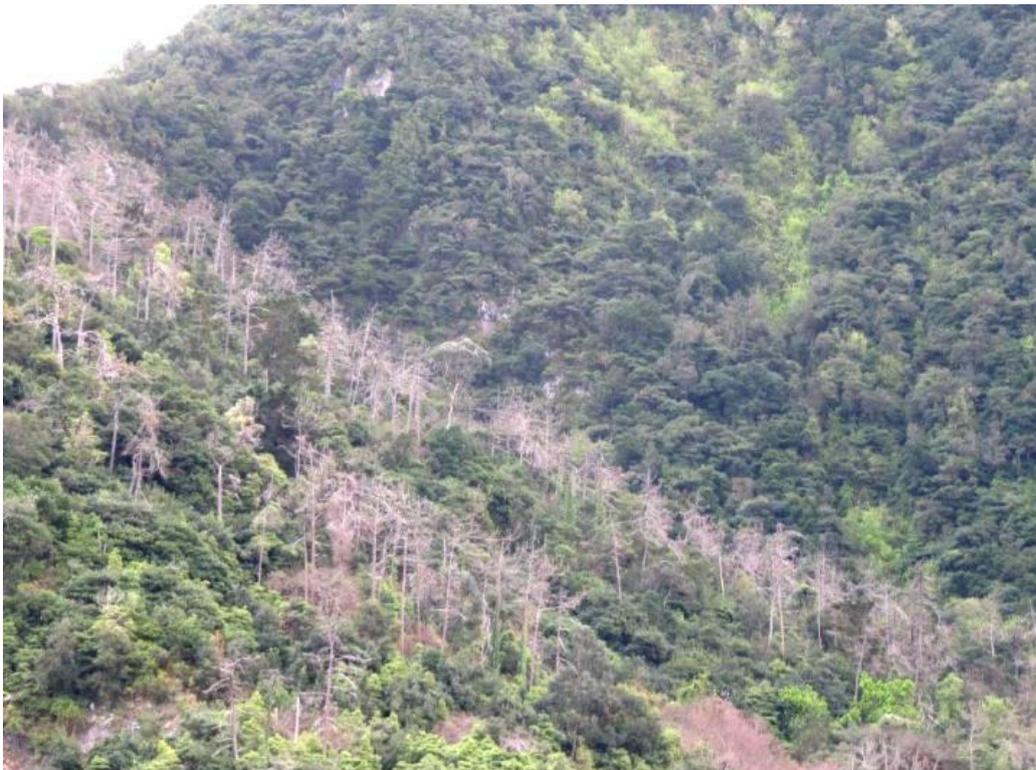
Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification  
CC BY-NC-ND





Dégâts du nématode du pin, Madère (© M. Goudet)



Dégâts du nématode du pin, Madère (© M. Goudet)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>



Peuplements de pins des zones infestées au Portugal (© O. Colnard)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification  
CC BY-NC-ND

